Éducation, formation et nouvelles technologies: initiative et plan d'action eLearning 2001-2004

2000/2337(COS) - 24/05/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la présente communication porte sur la mise en oeuvre de l'initiative e-Learning, conformément à la méthode préconisée par le Conseil européen de Lisbonne, de façon à accélérer l'évolution des systèmes d'éducation et de formation ainsi que la transition de l'Europe vers la société de la connaissance. CONTENU : la réalisation des objectifs et priorités arrêtés par le Conseil européen de Lisbonne impose une mise en oeuvre rapide par les États membres de l'initiative e-Learning, nécessitant de leur part un engagement politique fort et une large acceptation par tous les acteurs concernés. Les services de la Commission en liaison étroite avec le Comité de l'éducation du Conseil élaboreront un cadre de suivi des actions entreprises permettant d'apprécier : les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés ; l'efficacité des mesures et politiques mises en oeuvre ; la diffusion des bonnes pratiques et l'enrichissement de la réflexion commune. De manière complémentaire, des mécanismes d'observation seront développés en fonction de cibles correspondant aux quatre lignes d'action d'e-Learning, à savoir les infrastructures, la formation, les contenus et les services ainsi que la mise en réseau. L'initiative e-Learning contribuera à la modification des lignes directrices pour l'emploi que la Commission proposera en automne 2000 dans le contexte de l'évaluation à mi-parcours du processus de Luxembourg. Le rôle de la Commission sera de soutenir les États membres dans leur mise en oeuvre de l'initiative e-Learning ainsi que de coordonner et d'amplifier leurs efforts au niveau européen. - En appui aux actions réalisées aux niveaux locaux, régionaux et nationaux, la Commission, en accord avec les États membres, mobilisera les instruments et les programmes communautaires pour la réalisation des objectifs partagés : les États membres seront encouragés à utiliser leurs dotations au titre des Fonds structurels, en particulier pour l'équipement et la formation des enseignants et des formateurs et pour la création des centres locaux d'acquisition polyvalents et accessibles à tous ; contribution des programmes communautaires dans les domaines éducatifs, culturels et de formation (Socrates, Leonardo da Vinci, Culture 2000), pour le développement de contenus, de méthodes et de pratiques pédagogiques innovantes, la mise en réseau ainsi que l'accroissement de la mobilité ; contribution des programmes de recherche, tant dans le domaine technologique que dans le domaine de la recherche socio-économique finalisée ; contribution des programmes de coopération internationale qui ont un volet éducatif et de formation ; contribution des organismes financiers de la Communauté (Banque Européenne d'Investissement) pour renforcer l'industrie européenne du contenu multimédia dans les domaines de l'éducation et de la formation. - Une attention particulière sera accordée à la reconnaissance des qualifications et des périodes d'études et de formation, l'apprentissage des langues, l'éducation à la communication et aux médias et au développement de la mobilité des enseignants, étudiants, formateurs et chercheurs, ainsi que des mobilités virtuelles (cursus à distance). - La Commission développera au niveau communautaire des actions spécifiques qui associant les acteurs de l'éducation, de la formation et de la culture pourront nourrir la réflexion et l'action au niveau national et communautaire. Ceci concerne notamment : le renforcement de la coopération développée dans le cadre du réseau EUN (The European Schoolnet) ; la mise en place d'un campus européen virtuel et multilingue ; le développement d'un réseau européen pour l'innovation et l'échange d'informations dans le domaine des technologies de l'information ; l'encouragement de la création de portails européens ; la mise en place d'un cadre général de réflexion sur les innovations en cours (groupe à haut niveau) ; la création de mécanismes d'observation incluant le développement de scénarios prospectifs ; la mise en place d'un réseau de formation de formateurs experts dans le domaine de l'utilisation éducative des technologies ; la mise en place d'un site e-Learning sur Internet pour stimuler l'échange d'expériences entre les institutions éducatives et entre petites et grandes entreprises ; la promotion de l'employabilité par le développement des qualifications et des compétences ; la stimulation de l'épanouissement personnel et la motivation des "apprenants" par l'amélioration de la qualité des matériaux multimédias.